



Saisie de meubles par un huissier

Par **Iodieu12**, le **31/03/2013 à 14:16**

Bonjour,rnrnMes parents ont reçu une lettre d'un huissier de justice "commandement aux fins de saisie vente". J'aimerais savoir comment ça ce passe après? Vu qu'on ne pourra pas payé ce que l'on nous réclame. Dans combien de temps va t-il passer pour saisir les meubles?rnrnMerci par avance

Par **FRANCK34**, le **31/03/2013 à 17:59**

Il viendra sans prévenir mais très peu d'huissier saisissent les meubles invendables en salle des ventesrnrnIl vaut mieux les mettre ailleurs tout au moins ceux qui sont saisissablesrnrn[/barre]pour tout savoir sur les procédures d'exécutionrnrn<http://www.fbIs.net/procedure-d-execution.htm>

Par **amajuris**, le **31/03/2013 à 18:00**

bjr rnles huissiers disposent d'autres types de saisie dans leur arsenal.rncdt